

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE VILLEMADÉ**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TARN et GARONNE**

**Nombre de conseillers**

- en exercice 13  
- présents 11  
- votants 12  
- absents 02  
- exclus 0

Date de convocation :

28/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE, Maire

**Etaient présents :** MM. Ayme AVIAT BEAUJOUAN  
Brousse-Bournet Demeurs MASURIER MOULIS  
PEYRETOU SZOPA VIDAL

Absente excusée : Mme LASGUES (pouvoir à M. Brousse-Bournet)

Absente non excusée : Mme LACOMBE

M. P. AVIAT a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**Ajout à l'ordre du jour :  
Délibération modification des statuts du SDE 82**

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 est adopté à l'unanimité.

**Décisions du Maire**

13/02/2025 CUa03 ESPAGNO (Bail Orliac- thygo9)  
14/02/2025 CUa04 FECELLE (vente maison GRASSINI)  
14/02/2025 CUa05 LURDE-VIGUIER (vente FROMENT)  
05/03/2025 CUa06 GUILLAMAT (terrain CAMPS 2815 m2)  
07/03/2025 CUa08 OFFICE CAUSSADE (vente ARMAIN)  
07/03/2025 CUa09 AUBRY (vente MAISON BEUSTE)

**06/2025 Modification des statuts du SDE 82**

Afin d'affirmer le rôle du SDE 82 en tant qu'autorité publique locale compétente pour la gestion du PCRS, lors de sa séance du 17 décembre 2024, le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ses statuts

Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 activités accessoires à l'objet est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE 82 dans le domaine cartographique :

*« Le syndicat peut participer à toute démarche visant au développement des SIG dans le département de Tarn et Garonne.*

*Le syndicat peut également assurer les services suivants :*

- *Etude, réalisation et financement d'un projet de PCRS et de tous les travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques graphiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres*
- *Intégration, gestion, et moyens de diffusion de la donnée traitée*
- *Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels*
- *Toute activité visant à promouvoir et à développer des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie ou des réseaux notamment l'assistance et l'accompagnement de projets de toute nature (smart grids, ...) »*

Vu le projet de modification statutaire du SDE 82  
 Le conseil municipal à l'unanimité :  
 Adopte les statuts modifiés du SDE 82

**07/2025 Dépenses d'investissement avant vote du BP 2025**

Monsieur le Maire explique que jusqu'à l'adoption du budget 2025, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 25% des crédits ouverts 2024 =

149 918.94 €,

le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au paiement de factures comme détaillé ci-dessus, selon les montants et affectations suivants :

Compte 231 : 5 970.00 €

**OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits et affectations précités.

**08/2025 Achat de deux tours informatiques pour le secrétariat de la mairie : demande du fonds de concours au GMCA**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de changement des tours informatiques au secrétariat de la mairie car elles sont devenues obsolètes et à

compter du 14 octobre 2025, Windows 10 ne recevra plus de mises à jour de sécurité et Microsoft ne pourra plus fournir de support technique pour Windows 10.

Le montant de cet achat est estimé à 2 079.59 € HT.

En vue du financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dont le montant total est estimé à 2 079.59 € HT.

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

* GMCA (45%)	935.82 €
* Autofinancement 55%)	1 143.77 €

**TOTAL** **2 079.59 € HT**

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet ;

**08bis/2025 Achat de 4 ordinateurs portables pour l'école de Villemade : : demande du fonds de concours au GMCA**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'achat de 4 ordinateurs portable pour l'école afin que les élèves se familiarisent avec l'outil informatique.

Le montant de cet achat est estimé à 1 718.36 € HT.

En vue du financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

* GMCA (45%)	773.26 €
* Autofinancement 55%)	945.10 €

**TOTAL** **1 718.36 € HT**

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet.

**09/2025 travaux de rénovation des sanitaires à l'école élémentaire de Villemade : demande du fonds de concours au GMCA**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire.

Le montant des travaux est estimé à 2 806.10 € HT.

En vue du financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dont le montant total est estimé à 2 806.10 € HT.

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

\* GMCA (45%) 1 262.75 €  
\* Autofinancement 55%) 1 543.35 €

**TOTAL 2 806.10 € HT**

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet.

**10/2025 Création d'un poste d'Adjoint technique Principal 2° classe suite à avancement.**

**CONSIDERANT** qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/09/2025.

Nombre emploi : 1

Catégorie : C

Grade : Adjoint Technique Principal de 2° classe

Fonction : cantinière

Temps de travail : 29h09

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

**Questions diverses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de financement du Crédit Agricole pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire.

La commission finances de réunira le 18 mars 2025 à 20h30.

Visite DGS MONTAUBAN : 17 mars 2025 :

Mrs LABRUYERE, DEMEURS, AVIAT, BROUSSE-BOURNET, PEYRETOUT, BEAUJOUAN seront présents.

Visite Préfet Tet G : 17 avril 2025.

Mrs LABRUYERE, DEMEURS, AVIAT, BROUSSE-BOURNET, PEYRETOUT, BEAUJOUAN seront présents.

M. PEYRETOUT demande la cause de fermeture du chemin de halage le long du Tarn entre l'usine hydroélectrique et le 320 chemin St Hippolyte. M. DEMEURS répond que c'est pour des raisons de sécurité.

M. AVIAT fait un retour positif sur le concert de l'orchestre symphonique Olympe.  
Par mesure de sécurité, M. le Maire fait remarquer qu'il faut limiter à l'avenir le nombre d'entrées.

M. AVIAT et M. BROUSSE-BOURNET informent de la demande du club les Terrasse du Tarn (foot) pour l'occupation à leur frais du stade municipal. Un avis favorable a été donné.

Mme MASURIER demande si la commune a un contrat de maintenance pour les défibrillateurs. M. le Maire donne une réponse positive à cette question.

■ Séance levée à 20h00

M. SZOPA demande s'il y a un risque de fermeture de classe pour la rentrée 2025/2026. M. le Maire répond que VILLEMADE est toujours non concerné pour cette période.

M. BROUSSE-BOURNET explique à M. SZOPA que les petits containers situés chemin du Palais sont ceux d'une administrée (90 ans) afin de faciliter sa collecte d'OM et du tri sélectif.

M. SZOPA demande l'origine des 3 poteaux au niveau du pont des Chèvres : question sans réponse, à voir.

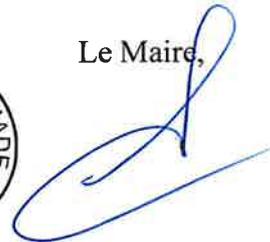
Le Secrétaire



P. AVIAT



Le Maire,



F. LABRUYERE

